

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	44 (1971)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Environnement
<b>Autor:</b>	Tanner, Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-127078">https://doi.org/10.5169/seals-127078</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Environnement

par Henri Tanner

21

J'ai trouvé dans une revue scientifique française, en tête d'un article sur les vols de la série Apollo, ces lignes qui m'ont laissé le goût d'un café tiède et sans sucre.

«Malgré le succès d'«Apollo-14», les Américains commencent à préférer le robot à l'homme, qui coûte trop cher, limite l'importance du programme scientifique, pollue l'environnement à étudier et rend impossible par sa seule présence les mesures essentielles. Mais, parce qu'il est aussi irremplaçable, les Russes promettent d'envoyer bientôt des hommes sur la Lune.

«Russes et Américains recherchent à définir le meilleur rôle de l'homme et de la machine pour réussir la première colonisation de l'espace.»

Ce texte à la fois banal et monstrueux en dit long sur les intentions de ceux qui misent sur la Lune ou sur Vénus. Il nous donne aussi une bien curieuse idée de ce que sont l'homme, son environnement, et ses visées sur l'espace. En lisant ce texte, d'une écriture assez médiocre, j'ai reçu confirmation que l'homme coûte trop cher, ce qui explique l'augmentation du coût de la vie; qu'il pollue son environnement et qu'il cherche à coloniser l'espace, c'est-à-dire à perdre son temps et son argent en fariboles impérialistes tout en négligeant d'investir dans les ouvrages et les œuvres que réclame notre planète Terre. Mais voici du nouveau.

C'est un sondage de la SOFRES qui a révélé que deux Français sur trois considéraient que les agriculteurs étaient des gens utiles au pays et une forte majorité des personnes interrogées a affirmé qu'il fallait maintenir les paysans en activité sur leurs terres parce que leur rôle consistait à sauvegarder la nature et protéger l'environnement des malheureux citadins traumatisés par l'urbanisme, les pollutions de toutes sortes, la névrose des grands ensembles, la circulation, le libre-service, les cartes perforées, l'emballage perdu, la radio et la télévision.

Alors, voici qu'aussitôt l'environnement, qui était une idée, un nouveau dada pour sociologues et gens pollués, devient synonyme d'agriculture, et tandis que les paysans de la montagne construiront des habitations à loyers immodérés et planteront partout les poteaux de leurs tire-fesses, ceux de la plaine, diplômés dès environnements dans des écoles où l'on enseignera l'art du paysagiste et celui du décorateur, le folklore, la youtz et le cor des Alpes, consacreront leur temps devenu précieux à dépoluer le citadin, à étouffer les bruits, à chasser les odeurs et à peindre des fresques psychédéliques dans les étables.

Sans doute est-il bon et raisonnable que les citadins soient saisis par une bousculade de chlorophylle, de paysages bucoliques. Ils vont se souvenir de nos glaciers sublimes (ne pas confondre avec ice-cream ou soft-ice!); du chamois qui broute en paix; des ruisseaux qui chantent, du blé qui lève (Gustave) et qui mûrit (Doret); de la fameuse chanson du petit chevrier.

Ils sauront que leur environnement est «là-haut, sur la montagne», et qu'on y utilise encore, mais rarement, les toits de bardeaux. On comprend que ces pauvres citadins trouvent «que le temps leur dure, parmi la verdure, de revoir un hameau». Toutefois, qu'ils se hâtent, parce que les paysans se moquent de l'environnement des citadins comme un poisson d'une pomme Golden. Et ce n'est pas exagéré de dire que cet environnement leur coûte très cher en dettes, en intérêts, en investissements.

Je sais qu'un conseiller national a dit que les paysans sont tous de futurs millionnaires parce qu'ils vendent ou peuvent vendre leurs terres! Je sais qu'on a voté, au Conseil national, 150 millions de subventions pour l'agriculture-environnement.

Mais je me sens prêt à prendre la tête d'un mouvement paysan pour contester le droit que veulent s'attribuer les citadins de polluer davantage une nature dont ils feront, avec culot, pertes et fracas, leur sinistre environnement, le déversoir de leurs résidus, le tout-à-l'égout de leurs énervements, de leurs psychoses et de leurs malheurs. Je dis aux paysans, susceptibles de s'attendrir:

– Non! Ne marchez pas. Refusez d'entrer comme figurants, choristes et machinistes dans ce Théâtre de pochetés. Achetez du fil de fer barbelé, creusez des tranchées, fortifiez vos villages. Oui, mes chers amis de la campagne, tenez les citadins à distance, à moins que...

A moins que...

A moins que les citadins reçoivent une éducation idoine et ad hoc; acceptent de laisser leurs autos hors des villages, hors des bois, en des lieux réservés. Qu'ils s'initient aussi à la sauvegarde de la nature, aux labourages et aux semaines. Qu'ils apprennent comment, à la campagne, on arrive ou n'arrive pas à nouer les deux bouts.

Qu'ils se renseignent sur les modalités de l'élevage, des cultures, de l'utilisation des engrâis, sur l'art vétérinaire, la sélection des blés, la taille de la vigne, et cetera. Autrement dit, que les citadins aillent à la campagne faire eux-mêmes leur environnement, pendant leurs heures de loisirs. Le tracteur et la machine à épandre le fumier les attendent, avec la charrue et la faucheuse.

## Environnement et nuisances

22

La protection de l'environnement paraît être une des préoccupations majeures des hommes de ce temps. Après avoir exploité – et parfois massacré – la nature et les ressources qu'elle offre, ils semblent se rendre compte qu'ils n'ont pas su jusqu'où l'on peut aller trop loin. Ils se sentent maintenant menacés par leurs propres excès et sont saisis d'une peur presque panique. L'air empeste; toute eau paraît suspecte; la flore s'étiole; la faune dépérît; les arbres se meurent. Il faut réagir.

Des esprits avisés l'ont fait depuis longtemps et l'on ne dira jamais assez le mérite d'associations comme la Ligue suisse pour la protection de la nature, et autres sociétés analogues qui, sur le plan national, régional ou local, luttent avec autant d'énergie que de désintéressement pour qu'on ne galvaude pas les biens que la nature nous prodigue sous les formes les plus diverses. Des sauvetages miraculeux ont ainsi été opérés, souvent in extremis. Les consciences ont été alertées; les autorités se sont réveillées; particuliers et entreprises ont reconnu qu'ils portent des responsabilités envers la collectivité. La lutte est engagée et personne ne conteste sa nécessité et son urgence. Beaucoup de travail a déjà été accompli, mais il n'est pas trop tard pour sauver ce qui peut l'être encore, même pour réparer quelques dégâts et surtout pour en éviter de nouveaux.

Confédération, cantons et communes ont établi des règles pour écarter le chaos et l'exploitation arbitraire et sans frein des ressources naturelles. Des «réserves» ont été instituées, dont la plus remarquable est sans doute le Parc national dans les Grisons, mais qui se retrouvent à une moindre échelle dans tous les cantons. On ne peut plus bâtir n'importe où et n'importe comment. On ne peut planter des industries au gré, et souvent à la fantaisie, de l'entrepreneur. Des fabrications laissant des déchets, impuretés ou provoquant des émissions nocives doivent prendre des mesures de protection. Cependant, ces règles ne sont pas toujours appliquées avec la rigueur désirée. On ménage de gros contribuables. On a des égards excessifs pour des entreprises qui, par ailleurs, apportent

une manne bienvenue aux finances publiques ou qui fournissent des emplois nombreux. La loi est donc souvent trop flexible dans son application et les dérogations qu'on tolère sont trop nombreuses. Or, le péril est désormais dans la demeure helvétique. Comment le conjurer? Les «nuisances» qu'on dénonce et qu'on déplore offrent ceci de particulier qu'elles sont rarement limitées dans l'espace et qu'elles débordent souvent les frontières communales et cantonales, voire nationales. Un cours d'eau peut être pollué dès sa source et nuire par conséquent à tous ses riverains jusqu'à son débouché dans la mer, directement ou par affluents interposés. L'exemple type est sans doute le Rhin, qu'on a pu définir «un cloaque ouvert à travers l'Europe».

Les initiatives individuelles ou collectives ne suffisent donc plus pour entreprendre une lutte utile. Il faut que quelqu'un empoigne l'ensemble du problème et ce ne peut être chez nous que la Confédération, laquelle a en outre besoin de certaines compétences pour traiter éventuellement sur le plan international avec des Etats tiers. Cela explique la genèse de l'article constitutionnel sur lequel peuple et cantons auront à se prononcer le 6 juin prochain. Il est simple et clair. En voici les termes:

«La Confédération légifère sur la protection de l'homme et de son milieu naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes qui leur sont portées. En particulier, elle combat la pollution de l'air et le bruit.

»L'exécution des prescriptions fédérales incombe aux cantons, à moins que la loi ne la réserve à la Confédération.»

On remarquera que le mandat qu'on veut donner à la Confédération est impératif. S'il ne mentionne pas la protection des eaux, c'est qu'une loi existe déjà à cet effet. Il faudra harmoniser l'arsenal des armes légales de défense et déboucher – comme pour la défense nationale – sur une défense «globale». Il y va de notre survie, de l'avenir de nos enfants, du respect dû à mère nature qui est corps de notre corps.

René Bovey

Mais que les citadins ne comptent pas trouver du jour au lendemain, sans payer de justes prix agricoles, et en rouspétant contre le lait malpropre et l'abricot valaisan, un environnement qui serait le paradis sur terre.

Les saints et les anges de la campagne sont prêts à les

accueillir avec la fanfare du village et des demoiselles d'honneur en minijupes, mais pour ce qui est de la sauvegarde de la nature et de la mise en valeur de l'environnement, mieux vaudrait trouver un bon ensemblier ayant de l'imagination.

«L'ordre professionnel»